

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8, 9 novembre 2016

2016 V 337 relatif à la dénomination d'un lieu à la mémoire de Benoîte Groult.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que Benoîte Groult est née le 31 janvier 1920 à Paris et morte le 20 juin 2016 ;

Considérant qu'à une époque où les femmes dépendaient de leur mari, Benoîte Groult a affirmé haut et fort son désir d'indépendance et est à ce titre un modèle pour tous les individus épris de liberté ;

Considérant que son ouvrage *Ainsi soit-elle* paru en 1955, vendu à un million d'exemplaires, a éveillé les consciences et mis l'accent sur l'injustice vécue par les femmes ;

Considérant que son engagement féministe n'est pas resté théorique puisque Benoîte Groult a présidé la commission de féminisation des noms de métiers en 1984, un combat symbolique qui est un prélude à l'égalité réelle ;

Considérant que son engagement féministe n'était qu'une des manifestations d'un engagement humaniste plus large qui l'a poussée à rejoindre *l'Association pour le droit de mourir dans la dignité* (ADMD). Expérience qui sera le point de départ du très bel ouvrage *La Touche étoile* (Grasset, 2006) ;

Considérant qu'elle a fréquenté la fine fleur des milieux artistiques et intellectuels parisiens. Épouse de Georges de Caunes, elle a été une figure centrale de la vie parisienne. Amie de Robert Badinter, alors Garde des Sceaux, c'est chez elle qu'il écrira son discours sur l'abolition de la peine de mort ;

Considérant que Benoîte Groult, par sa longévité et sa stature, a été témoin et actrice de son temps, de la libération au cours de laquelle elle a fait découvrir Paris à des soldats américains jusqu'aux combats pour la dignité au XXIème siècle, en passant par le féminisme de mai 68 qu'elle a suivi de son œil bienveillant ;

Sur proposition de Christophe Girard et des élus du groupe socialiste et apparentés,

Le Conseil de Paris émet le vœu que :

- un hommage soit rendu à cette femme engagée, à cette romancière talentueuse, à cette humaniste fervente, en donnant son nom à un lieu dans Paris.